CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LA SAISON 2022-2023
Truites d'Ariège

A imprimer en 3 exemplaires par famille

Entre les soussignés :
LES VIVIERS CATHARES représentés par Monsieur Thierry FERRIER
situés à lieu-dit Philippou 09600 MONTBEL
Tel : 06 71 42 73 08. – Email : **viviers.cathares09@gmail.com**

CI-APRES DENOMME LE PAYSAN, DE PREMIERE PART

Et :
Demeurant :

Tél : Email :

CI-APRES DENOMME(S) L'ACHETEUR, DE SECONDE PART

---

1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement de l'ACHETEUR par le PAYSAN en truites élevées dans la ferme aquacole du Plantaurel, située à Montbel dans l'Ariège que l'ACHETEUR s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de la saison 2022-2023 (de février à décembre) selon un calendrier de livraisons régulières qui intervient une fois tous les deux mois environ (hors période estivale).

Le PAYSAN remet à l'ACHETEUR, à la signature du contrat, une liste des produits, objet du présent contrat. Cette liste, établie ci-après, précise les qualités, natures et quantités des produits qui composeront le panier remis à l'ACHETEUR lors de chaque livraison. Elle est donnée à titre strictement indicatif, le PAYSAN se réservant le droit de modifier sa production en fonction des aléas. L'attention de l'ACHETEUR a été attirée sur les contraintes de production.

2 - DEFINITION DU PANIER

Les parties sont solidaires des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc.). En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une distribution ou de l'ensemble des distributions réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire.

La distribution des colis interviendra, aux lieu, date et horaire ci-dessous définis, pendant toute la durée de la saison de février à décembre.

Dans le cadre de ce présent contrat, l'ACHETEUR s'engage à commander au **minimum un colis de poisson frais à chaque livraison** (les conserves et fumés étant considérés comme des suppléments). La commande de l'ACHETEUR est la suivante selon le tableau rempli ci-après:

Date			10 Fév	14 Avr	9 Juin	15 Sep	8 Déc
POISSON FRAIS (Au moins 1 colis obligatoire)	TRUITES ENTIERES 2,5kg (~10 pièces)	38 €					
	FILETS DE TRUITE 2kg (~10 pièces)	40 €					
CONSERVES	RILLETTES TRUITE 90g	6 €					
	CAVIAR TRUITE 80g	10 €					
	SOUPE TRUITE 760gr	9 €					
FUMES	TRUITE Fumée 4 tranches 130g	9 €					
NOUVEAUTE "GAMME APERO TRUITE" Conserves de Truitelles des Pyrénées GAMME ECOLOGIQUE 100g	TRUITELLE AU NATUREL	5,50 €					
	TRUITELLE à L'HUILE D'OLIVE	5,50 €					
	TRUITELLE à L'HUILE D'OLIVE ET CITRON	5,50 €					
	TRUITELLE à LA MARINADE CITRON BASILIC	5,50 €					
NOUVEAUTE "GAMME APERO TRUITE" Conserves de Truitelles des Pyrénées GAMME GASTRONOMIQUE 85g	TRUITELLE à L'HUILE DE TOURNESOL	8 €					
	TRUITELLE à L'HUILE D'OLIVE	8 €					
	TRUITELLE à L'HUILE D'OLIVE ET PIMENT GORRIA	8 €					
	TRUITELLE à L'HUILE D'OLIVE ET ANETH CARVI	8 €					
	TRUITELLE à L'HUILE DE TOURNESOL ET POIVRE NOIR MADAGASCAR	8 €					
	TRUITELLE à L'HUILE DE COLZA ET WASABI	8 €					
	TRUITELLE à L'HUILE DE TOURNESOL ET CURCUMA	8 €					
	TRUITELLE à L'HUILE DE COLZA ET COMBAVA	8 €					
	Nombre d'Articles						
	MONTANT						

3 – MODE DE PRODUCTION

Le PAYSAN s'engage :

- à élever et à transformer les truites dans le respect du bien-être animal, alimentation produite sur la ferme et garantie sans OGM y compris pour les aliments achetés.
- à maintenir la chaine du froid lors de la livraison des produits.
- à livrer des produits frais avec une Date Limite de Consommation suffisamment longue pour étaler la période de consommation.
- à être à l'écoute de l'ACHETEUR sur des remarques concernant les produits fournis.

4 - ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS :

En exécution du présent contrat, le PAYSAN procèdera aux distributions un vendredi tous les deux mois environ de février à décembre (soit **5** distributions sur la saison).

Les distributions des colis auront lieu le vendredi de 18h00 à 19h00. Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas.
Les distributions seront effectuées sur le parking de la Médiathèque de Castelmaurou.

Le PAYSAN garantit que la réglementation sanitaire sera respectée lors de chaque distribution.
Si l'ACHETEUR est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, il fera son affaire de faire retirer son colis en ces lieux et place par une personne de son choix.

5 - PRIX

Le présent contrat est conclu moyennant un prix global forfaitaire de …… euros, hors adhésion annuelle à l'Association : 5€ quel que soit le nombre de contrat(s) d'engagement signé(s) et hors adhésion au réseau des AMAP Midi Pyrénées : 20 € annuel par famille.

Il est expressément convenu que ce prix ne sera pas susceptible d'être révisé ou modifié pour quelque cause que ce soit.
Le paiement se fera <u>impérativement par chèque</u> à l'ordre de « Viviers Cathares » <u>en autant de fois que de distributions choisies</u> sans frais ni intérêts (soit 5 chèques).

Dans ce cas, le PAYSAN présentera chaque chèque à l'encaissement à réception par l'ACHETEUR de son colis.
En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé de l'ACHETEUR avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

6 - FACULTE DE RENONCIATION - RESILIATION DU CONTAT

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, l'acheteur a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception.
La renonciation, adressée au paysan, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

Fait à
Le

En trois exemplaires originaux.
LE PAYSAN L'ACHETEUR

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-dessous :

Annulation de commande

Code de la consommation, articles L. 121-23 à L. 121-26

Conditions :
Compléter et signer ce formulaire
L'envoyer **par lettre recommandée avec avis de réception**
Utiliser l'adresse du paysan figurant au dos
L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant
Je soussigné(e), demeurant
déclare annuler la commande ci-après :
Nature du bien ou du service commandé :
Date de la commande :

Signature du client